

06 Comment s'inscrire ?

1 à 3 groupes de 6 à 8 participants sont constitués chaque année.

Vous souhaitez plus d'informations sur la méthode, l'organisation, le coût... et vous inscrire ?

Contactez la Direction Accompagnement des Évolutions et Organisations.

Mail : codev@cdg22.fr

T. 02 96 58 63 93



cdg²²
CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

Centre de Gestion
des Côtes d'Armor

1, rue Pierre et Marie Curie
ELEUSIS 2
BP 417 - 22194 Plérin cedex

Site www.cdg22.fr

Guide mission Le co- développement

Favoriser
le développement
professionnel
par le partage
entre pairs

cdg²²
CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

01 Le co-développement, qu'est-ce que c'est ?

C'est une méthode **d'apprentissage et d'amélioration des pratiques professionnelles** qui mise sur l'intelligence collective et les interactions entre les participants.

02 Que propose le Centre de Gestion 22 ?

Vous êtes encadrant(e) de proximité et souhaitez prendre du recul sur votre pratique ou résoudre des problèmes concrets en partageant avec des pairs ? Et si vous rejoigniez un groupe de co-développement ?

Celui-ci réunit 6 à 8 agents - **sans lien hiérarchique** et aux problématiques professionnelles similaires - souhaitant améliorer leur pratique professionnelle quelle qu'elle soit en s'appuyant sur l'apport des autres membres du groupe.

Ces séances collectives sont organisées autour d'un processus en 6 étapes structurant la parole, l'écoute et la réflexion. Les participants apprennent les uns des autres, sur eux et sont incités à aller vers l'action.

03 Les bénéfices



04 Les modalités

- **Des groupes d'agents** de collectivités et d'établissements publics différents.
- **Un calendrier** élaboré par l'animateur en co-développement.
- Un rythme **d'une rencontre par mois** sur plusieurs mois.
- Des séances **d'une durée de 3h**, organisées **au CDG 22 à Plérin**.

05 Les engagements réciproques

L'animateur en co-développement est garant du respect des principes déontologiques de la méthode de co-développement élaborée par les canadiens Adrien PAYETTE et Claude CHAMPAGNE.

Les participants s'engagent à respecter **les 3 règles fondamentales de la méthode :**

- **Bienveillance**
- **Authenticité**
- **Confidentialité**

Ils sont volontaires et s'engagent à participer à l'ensemble des séances.